

DECRET N°70-222/CP/SGG

du 28 Août 1970

portant nomination de Mr Désiré AHIVODJI,
Administrateur, en qualité de Sous-Préfet
de Porto-Novo.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du
Conseil Présidentiel ;
 - VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives
à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 - VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement ;
 - VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions
et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant
les modalités d'organisation des services directement placés
sous leur autorité ;
 - VU le Décret N°308/PR/SGG du 12 octobre 1968, portant nomination
de sous-préfets, notamment son article 4 ;
 - VU le Décret N°319/PR/SGG du 17 octobre 1968, portant nomination
d'un Auditeur à la Cour Suprême ;
- le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

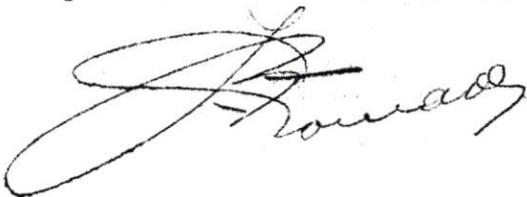
Article 1er - Le décret N°319/PR/SGG du 17 octobre 1968 est abrogé.

Article 2 - Mr Désiré AHIVODJI, Administrateur, est nommé
Sous-Préfet de Porto-Novo.

Article 3 - Le présent décret qui abroge l'article 4 du décret
N°308/PR/SGG du 12 octobre 1968 susvisé, aura effet à compter de
la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au
Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 Août 1970

par le Conseil Présidentiel,

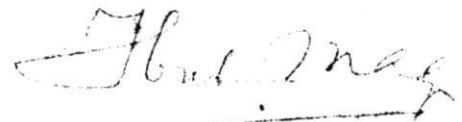


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO



Hubert MAGA



Sourou-Ligan APITHY

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 -
CS 6 - Ministères 11 - SGG 4
HCI-HCP-HCCJ 3 - Intéressés 2
DAI 4 - Préf. du Dépt de
l'Ouémé 2 - DB-CF-DC-IGF-Solde 5
IAA-DCCT-DN-JORD-Gde Chanc. 5
DFP + s/dtions 6 - DI 8- Trésor 4
DEP-DGAJL-Dtion Stat, 6 -